ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide humanitaire

Question au Gouvernement n° 1537

Texte de la question

CATASTROPHES NATURELLES DANS LA CARAÏBE

M. le président. La parole est à M. Louis-Joseph Manscour, pour le groupe socialiste.

M. Louis-Joseph Manscour. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, les ouragans Ivan, Frances et Jeanne sont passés sur les Antilles avec leur cortège de désolation. Mais à l'heure des bilans naît une double inquiétude dans les Antilles-Caraïbe.

S'il est vrai que la France est intervenue en accordant une aide de première urgence à Haïti, ma première inquiétude vient de l'insuffisance de ce premier secours et de ces aides.

Des milliers de morts - plus de 2 500 - des centaines de milliers de sans-abri, une situation alarmante, et surtout ces visages livides au regard insoutenable et ces bouches affamées, provoquant ces trois derniers jours des émeutes d'une rare violence. Tel est le spectacle qu'offre aujourd'hui Haïti.

Monsieur le Premier ministre, face à l'ampleur de cette catastrophe humanitaire, l'aide accordée par votre gouvernement à ce jour ne répond, me semble-t-il, ni aux attentes des populations en détresse, ni aux liens historiques et culturels si forts qui unissent la France à Haïti.

Aussi faut-il saluer l'aide apportée par les collectivités de Guadeloupe et de Martinique, mais également la mobilisation des ONG et des associations, à l'image du réseau " Urgences-Caraïbe " qui a collecté des centaines de tonnes d'eau, de nourriture et de vêtements.

L'urgence est là et fait naître dans les populations des Antilles une seconde inquiétude. En effet, la saison des cyclones n'est pas terminée et la situation empire, particulièrement dans la Caraïbe, avec les changements climatiques et l'effet de serre.

Gardons tous à l'esprit le passage dévastateur de l'ouragan Hugo sur la Guadeloupe, qui, en 1989, fit 20 000 sans-abri, 35 000 sinistrés et des centaines de millions d'euros de dégâts. La France doit garantir à ses départements d'outre-mer les moyens suffisants pour préserver leur économie déjà si fragile, des départements qui ont du mal à répondre aux attentes légitimes de leurs populations en matière de développement.

Monsieur le Premier ministre, mes deux questions traduisent cette double inquiétude : la France va-t-elle déployer en Haïti une aide humanitaire plus conséquente, digne de son rayonnement international ? Le Gouvernement compte-t-il donner les moyens nécessaires aux DOM pour faire face aux risques sismiques, volcaniques et cycloniques dont l'actualité nous rappelle malheureusement les terribles conséquences ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État aux affaires étrangères.

M. Renaud Muselier, *secrétaire d'État aux affaires étrangères*. Monsieur le député, vous nous interpellez sur la situation dramatique d'Haïti. Vous avez souligné le caractère gravissime des dégâts causés par le dernier cyclone, qui a fait des milliers de morts et a plongé plus de 300 000 personnes dans une situation épouvantable.

Je tiens à rappeler l'engagement des départements de la Guadeloupe et de la Martinique, ce dont je vous remercie. Leur action a été d'une très grande efficacité. Mais vous ne pouvez pas nier les efforts consentis par notre Gouvernement pour remédier à cette tragédie. En ce qui concerne l'ensemble des Caraïbes, que ce soit la Grenade, la Jamaïque ou la République dominicaine, plus de 600 000 euros ont été investis en faveur des populations touchées.

M. Christian Bataille. C'est misérable !

M. Patrick Lemasle. C'est minable ! C'est une aide départementale !
M. le secrétaire d'État aux affaires étrangères. En ce qui concerne Haïti, où nous sommes intervenus sur le terrain, il est clair que l'effort consenti dépasse les 600 000 euros.
M. Christian Bataille. Mais encore ?
M. le secrétaire d'État aux affaires étrangères. D'après l'OMS et les médecins ayant en charge les victimes de cette catastrophe, il n'y a plus aujourd'hui de risque d'épidémie.
Par ailleurs la France participe, sous l'égide de l'ONU, à la reconstruction du pays, dans le cadre de la résolution 1542, puisqu'elle a abondé à hauteur de 70 millions d'euros le fonds d'1,5 milliard mis à la disposition du gouvernement de M. Latortue pour assurer la reconstruction de ce pays.
Aujourd'hui, où la situation politique d'Haïti est très précaire, notre rôle est d'appuyer les efforts de M. Valdès, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, en faveur de la reconstruction de ce pays. Comme vous le savez, je me suis rendu sur place il y a peu. J'ai pu mesurer à cette occasion combien il est difficile de vivre en paix dans ce pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est nul !

Données clés

Auteur : M. Louis-Joseph Manscour
Circonscription : Martinique (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1537
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères(SE)
Ministère attributaire : affaires étrangères(SE)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 2004
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 octobre 2004